

**A retourner avant le 15 mai 2018**

### ATTENTION

En application du règlement des transports scolaires, la demande de modification d'un circuit scolaire sera automatiquement rejetée dans les cas suivants :

- un arrêt existant est situé au minimum à 500 m de l'arrêt demandé 1\*
  - l'arrêt est sollicité pour un élève en dérogation de scolarité 2\*
  - l'arrêt demandé nécessite :
    - un demi-tour du véhicule 3\*
    - un stationnement du véhicule à moins de 200 mètres d'une courbe 4\*
    - un stationnement du véhicule en sommet d'une côte 5\*
    - un stationnement du véhicule en bas de côte 6\*
    - un stationnement du véhicule dans un carrefour 7\*
    - un arrêt à moins de 3 km de l'établissement scolaire 8\*
- (\*motif de rejet)

### Renseignements concernant l'élève

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

### Arrêt demandé (joindre une carte)

Endroit souhaité (indiqué sur la carte) : \_\_\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_

### Renseignements pédagogiques

Etablissement fréquenté à la rentrée 2018 : \_\_\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_  
Classe : \_\_\_\_\_

### Avis de la Mairie

Les conditions de sécurité sont-elles remplies pour créer l'arrêt ?  Oui  Non

Combien d'élèves sont potentiellement concernés par cet arrêt ?

Cet arrêt se situe sur :  Voie communale  Voie départementale  En agglomération

La création de cet arrêt nécessite-t-elle un aménagement :  Oui  Non

La mairie s'engage à prendre en charge la réalisation des travaux d'aménagement éventuellement nécessaires :

Oui  Non

**Signature du Maire :**

Favorable  Défavorable

Motif (si défavorable) :

## Suites réservées aux demandes

### 1 - Demandes d'arrêts transmises à Vitré Communauté avant la mi-mai.

Le service transport de Vitré Communauté se réserve le mois de juin pour vérifier sur le terrain les suites pouvant être réservées aux demandes qui lui sont transmises dans les délais.

En cas d'accord, la modification d'itinéraire pourra donc être intégrée au plan de transport, dès la rentrée scolaire.

Dans tous les cas, sauf si la demande s'avère d'emblée irrecevable (demande retournée pour motifs 1 à 8), un courrier de réponse sera transmis aux familles et à la mairie.

### 2 - Demandes d'arrêt transmises à Vitré Communauté après le mi-mai

Si la demande reçoit un avis favorable de Vitré Communauté, l'arrêt sera mis en place après les vacances de la Toussaint.

### 3 - Demandes d'arrêt transmises à Vitré Communauté après les vacances de la Toussaint

La demande de modification de circuit scolaire ne sera prise en compte qu'à l'occasion de la rentrée scolaire suivante.

## Attestation familiale

Je soussigné (Nom et prénom du responsable légal) : \_\_\_\_\_

certifie sincères et véritables les éléments contenus dans cette demande.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature :**

## Partie réservée à Vitré Communauté (observations et suites à réserver à la demande)

Demande validée, mise en place à compter du \_\_\_\_\_

Demande irrecevable pour le motif suivant : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Signature :**

Service Transport

16 bis Boulevard de Rochers

35500 VITRE

Tel : 02 99 74 70 26

Mail : transports@vitrecommunaute.org